



Kléber MESQUIDA

Président du Conseil Départemental
de l'Hérault

A L'ATTENTION DES PROPRIETAIRES, GESTIONNAIRES
D'IMMEUBLE OU DE PROPRIETE

Références : KM / DGA AT

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du plan national « France Très Haut Débit », le Conseil départemental de l'Hérault s'est fixé une politique ambitieuse d'une couverture fibre optique pour 100% des citoyens d'ici fin 2022. La société Hérault THD, dans le cadre d'une délégation de service public, a été retenue pour réaliser le déploiement de ce réseau, appelé Hérault Numérique.

Ce réseau est en cours de construction dans votre quartier. Dans ce cadre, la société Hérault THD et son constructeur NGE Infranet sont amenés à déployer les infrastructures nécessaires au sein de votre immeuble / propriété.

Je me permets de rappeler l'importance ainsi que la nécessité pour chacun de bénéficier d'un accès rapide à la fibre optique afin de répondre aux attentes d'aujourd'hui et de demain en termes de communication électronique et d'usages numériques.

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir porter une attention toute particulière au courrier ci-joint.

Notre délégataire rappelle qu'en cas de non réponse ou de refus, la loi prévoit, sous certaines conditions, la prise en charge des frais de raccordement par les propriétaires.

Comptant sur votre implication pour permettre que ce service soit accessible à tous, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Kléber MESQUIDA